



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

**COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE
GROUPE DE TRAVAIL 1.1.2
Deuxième réunion**

PRÉPARATION D'UN MANUEL

**Manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer
l'accès à la justice et l'aide judiciaire**

**Marseille (FR), du 12 au 14 juin 2012
Conclusions finales**

La 2^e réunion du Groupe de travail I sur la composante « Accès à la justice et aide judiciaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 12, 13 et 14 juin 2012 à Marseille.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban et Tunisie, ainsi qu'un expert belge.

La réunion fut ouverte par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaita la bienvenue aux participants, et fut close également par M. Salcedo Velasco.

Une synthèse du travail réalisé depuis la première réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette deuxième réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, chargé de ce groupe de travail.

En outre, les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet ont présenté une mise à jour du site du projet et des différents outils qu'il offre pour soutenir le travail intermédiaire des participants/experts/membres de l'équipe entre les différentes réunions du groupe de travail.

Ensuite, un exposé fut fait pendant la réunion, sur « La gestion de la qualité dans les tribunaux : de l'importance de respecter les délais de procédure » par Jean-Marie SISCOT, Administrateur, Conseil supérieur de la Justice, Belgique. Durant son exposé, l'orateur a mis l'accent sur comment gérer la diligence dans les tribunaux et les services du parquet. A cet égard, il a expliqué, entre autres sujets spécifiques, la signification de la qualité sous l'angle de la rapidité de la justice ; la nature de la rapidité des procédures et ses conséquences ; comment revoir les procédures du tribunal ; comment améliorer le processus ; un aperçu du travail réalisé par la CEPEJ par le biais de son groupe de travail sur la qualité - Saturne - ou encore l'importance de l'accessibilité lorsqu'on parle d'un système de justice efficace.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation actuelle dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette deuxième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première réunion et avoir l'occasion d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions débattues au cours de cette deuxième réunion.
- c) Bénéficier d'une mise à jour du contenu du site du projet et du forum séparé (fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet. A cet égard, les participants ont admis l'opportunité de l'utiliser le plus possible entre les différentes réunions pour soumettre des contributions éventuelles et garder le contact entre participants, experts et membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet.
- d) Finaliser la discussion entamée lors de la première réunion et avancer sur la voie d'un accord sur les bonnes pratiques en matière d'aide judiciaire. Dans ce cadre, les discussions ont porté, entre autres, sur : aide judiciaire et honoraires des experts, aide judiciaire et paiement de taxes, aide judiciaire et procédure de règlement des petits litiges, aide judiciaire et situation financière du demandeur, aide judiciaire et autorité compétente pour recevoir et instruire la demande, aide judiciaire et formulaires, langue et documents de la demande, etc.
- e) Entamer la discussion sur les approches et bonnes pratiques relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion : durée des procédures, retards et délais des procédures judiciaires. A cet égard, une des références pour la discussion est l'expérience européenne acquise dans ce domaine à travers le travail réalisé par la CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice) et par le RECJ (Réseau européen des Conseils de la Justice), en se fondant également sur l'exposé fait par M. Siscot. Par exemple, les participants ont eu l'occasion de discuter, entre autres, de questions telles que l'opportunité de publier les objectifs/plans stratégiques judiciaires/des tribunaux, l'importance de fixer des délais pour chaque catégorie de procédure, pour les principales étapes de la procédure, et en fonction de la complexité des affaires, etc.
- f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- g) Préciser davantage le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre, si nécessaire, la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. En outre, pour la prochaine réunion le groupe de travail concentrera ses travaux sur : la réduction de la charge de travail des tribunaux, la simplification des procédures, les procédures orales, la coopération entre juges et barreaux pour réduire la longueur des procédures et les modes alternatifs de résolution des conflits.

Les participants ont été informés que la troisième réunion de ce groupe de travail est prévue pour les 6, 7 et 8 novembre 2012.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Marseille, le 14 juin 2012